

GROUPE TAMARA

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Siège social : 22 rue Vignon – 75009 Paris

RCS Paris : 850 519 653

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trois mars,

La soussignée, Madame Andreia Barroca, agissant en qualité de président (le « **Président** ») de la Société, a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social de la Société)

Le Président,

décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé au 22 rue Vignon – 75009 Paris, aux 2-4 rue Jules Lefebvre 75009 Paris, à compter de ce jour,

prend acte qu'à compter de ce jour, la Société ne conserve aucune activité à son ancien siège.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président,

décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège est fixé au :

2-4 rue Jules Lefebvre 75009 Paris

Il pourra être transféré en tout autre endroit de France par simple décision du Président, ce dernier étant alors habilité à modifier en conséquence les statuts de la Société, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. »

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Le Président,

donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné dans le registre prévu par la loi.

DocuSigned by:

Barroca Andreia

7CE967CFD5E2484...

Le Président

Madame Andreia Barroca